

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS DE CONVOCATION

12 JUIN 2017

10 H 00

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS DE CONVOCATION

Montréal le 9 juin 2017

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée pour le lundi 12 juin 2017 à 10 h 00 à la salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 juin 2017 à 10 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra à la Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève, le lundi 12 juin 2017, à 10 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs</u> <u>des communications et des relations avec les citoyens</u>

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u>

Période de questions du public

10.04 Questions

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u>

Période de commentaires des membres du conseil

20 - Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA <u>Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain</u> - 1177474012

Accorder un contrat à « A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.» pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une durée de 24 mois, pour une valeur pouvant s'élever jusqu'à 625 406,52 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public (AO 17-16027) fait par le service d'approvisionnement de la ville de Montréal

20.02 Contrat de services professionnels

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u>

Mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail et de CNESST et réclamer le remboursement des factures à la Ville centre

30 - Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et relations avec les citoyens - 1172858018

Autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 27 juin 2017 au Club de golf Elm Ridge - Parcours Sud.

40 - Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1177517038

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement (CA28 0023-16).

District(s): Sainte-Geneviève

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA <u>Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain</u> - 1177517041

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée (CA28 0023-17).

40.03 Règlement - Emprunt

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u> - 1172714006

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

40.04 Règlement - Emprunt

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u> - 1172714008

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

40.05 Règlement - Emprunt

CA <u>Direction des services administratifs</u> <u>des communications et des relations avec les citoyens</u> - 1172714007

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

40.06 Urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA <u>Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain</u> – 1177517042

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 775, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 678 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.

District(s): Jacques-Bizard

40.07 Urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA <u>Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain</u> – 1177517043

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée, au 773, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 679 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.

District(s): Jacques-Bizard

70 - Autres sujets

70.01 Questions

CA <u>Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens</u>

Période de questions du public

70.02 Levée de la séance

CA <u>Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens</u>

Levée de la séance

Edwige Noza Secrétaire d'arrondissement substitut Montréal, le vendredi 9 juin 2017